ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

ubbeo

Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 et modifié par l'arrêté du 18 août 2025

N° 29289

Echéance de validité de l'attestation (1): **26/02/2027**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 20.19.271.003.1 du 01/05/2020

Vérificateur:

DEA SERVICES

Centre européen de fret - 26 avenue bordaberri

64990 MOUGUERRE

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **100 km/h**

Catégorie véhicule: M3

Marque véhicule: TEMSA

Type véhicule: RSBCAB2LE

N° de Chassis: NLTRFTJ7L01000028

N° d'Immatriculation: DQ-551-MK

Exploitant:

AFTRAL

46 AV DE VILLIERS

75847 PARIS CEDEX 17

Fait le: 27/02/2026 Lieu: MOUGUERRE

Le contrôleur: CLEMENTE Sabrina

Signature :



(1) : Date attestation + 1 an - 1 jour

Copyright © Ubbeo 2026